



ACADÉMIE DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Procès-verbal résultats – CCMI Enseignement Privé

Élection des représentants des maîtres à la Commission Consultative Mixte Interdépartementale

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote électronique centralisateur réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 20h45, au rectorat de l'académie de Limoges, 13 rue François Chénieux 87031 Limoges cedex proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Présidente : Madame CARISTO Emilie

Secrétaire : Madame DUPERTUIS Valérie

Secrétaire suppléante : Madame BOUCHAUD Corinne

Délégués des listes :

1. Monsieur PANTAGIS Julien, délégué de liste FEP-CFDT

2. Madame BOURGAISSE Isabelle, déléguée de liste SPELC

3. Monsieur MAZUER Richard, délégué de liste CGT-EP

4. Madame SOUVIGNET Marielle, déléguée de liste SNEC-CFTC

5. Madame LEVACHER Frédérique, déléguée de liste SPELC

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	184
Nombre des votants :	63
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	5
Nombre de suffrages valablement exprimés :	58



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Listes en présence

Listes en présence	SPELC	SNEC-CFTC	FEP-CFDT
Nombre de voix	29	19	10
Nombre de sièges	1	1	0

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) = $58/2=29$

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SPELC	1
SNEC-CFTC	0
FEP-CFDT	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE **(1)** sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir **(2)** répartis selon la règle du QE = 1

Nombre de sièges restant à pourvoir **(2) – (1) = 1**



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
SPELC	$29/2=14,50$
SNEC-CFTC	19/1=19
FEP-CFDT	$10/1=10$

La liste SNEC-CFTC a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°2.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SPELC	1
SNEC-CFTC	1
FEP-CFDT	0

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	Madame LEVACHER Frédérique, SPELC
	Madame FAUGERAS Claire, SNEC-CFTC



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Suppléants	Madame JOUVE Stéphanie, SPELC
	Madame SOUVIGNET Marielle, SNEC-CFTC

E. Observations

--

F. Emargements

La présidente	
La secrétaire	
La secrétaire suppléante	
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
Madame LEVACHER Frédérique, déléguée de liste titulaire SPELC	
Madame SOUVIGNET Marielle, déléguée de liste titulaire SNEC-CFTC	
Madame FAUGERAS Claire, déléguée de liste suppléante SNEC-CFTC	
Monsieur PANTAGIS Julien, délégué de liste titulaire FEP-CFDT	
Madame BENOIT Fabienne, déléguée de liste suppléante FEP-CFDT	